

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL723

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 3

I. – Après la référence :

« 15 *bis* »,

supprimer la fin de l’alinéa 126.

II. – En conséquence, après l’alinéa 126, insérer l’alinéa suivant :

« c) À la fin de la seconde phrase de l’avant-dernier alinéa, le mot : « technique » est remplacé par les mots : « social d’établissement ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.